

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----  
Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 05.02.2025  
Convocation faite  
Le 22.01.2025

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 janvier 2025**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi vingt-huit janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n°2025-01-001), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET (à partir du point n°2025-01-001), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (à partir du point n°2025-01-004), MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Fabien BONFILS (à partir du point n°2025-01-008), Jean-Pol DEVRESSE (à partir des questions écrites), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), M<sup>mes</sup> Magali CAPLET (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Angélique WAUTOT, Isabelle FABRE (jusqu'au point n°2025-01-003), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS (jusqu'au point n°2025-01-007), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-01-015), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération  
N°2025-01-006**

**Mutualisation de l'achat  
de produits d'entretien des  
piscines et de traitement  
des eaux : approbation de la  
convention de constitution  
d'un groupement de  
commande publique  
n°01/2025 (annexe)**

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Considérant l'échéance du lot 1 du marché alloti n° 22 MS 01 01 (Lot 1 : produits spécifiques aux piscines pour le nettoyage des surfaces et le traitement des eaux attribué à la société BAYROL – lot 2 : fourniture de chlore gazeux, attribué à la société EUROCHLORE) le 07 mars 2025,

Considérant la nécessité de relancer ce marché afin qu'il prenne effet en mars 2025 dans le but de maintenir le bon fonctionnement des 3 piscines communautaires,

Considérant l'intérêt de la SPL Rives de Meuse à la poursuite d'une mutualisation de cet achat, notamment pour couvrir les besoins à Rivéa,

Considérant la coordination du groupement par la Communauté, dont les charges sont définies dans la convention ci-jointe,

Considérant la relance du marché de fourniture sous la forme d'un accord cadre alloti à bons de commande, pour une période d'un an reconductible deux fois une année,

Considérant la fixation des seuils de commandes pour le groupement à 35 000 € HT / année de marché,

Considérant le déploiement de la procédure adaptée en raison du seuil total de 105 000 € HT, inférieur aux seuils européens,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le projet de convention avec la SPL Rives de Meuse, tel que joint en annexe,

\* **autorise** le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is somewhat stylized and overlaps the oval's boundary.